

Nos Institutions,—Notre Langue,—Nos Lois.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

St-HYACINTHE, 15 AVRIL 1911

RECENSEMENT

Le recensement décennal du Canada va avoir lieu dans le mois de juin.

Beaucoup s'imaginent qu'il ne présente qu'un intérêt de statistique, qu'il ne sera qu'un relevé plus ou moins exact de la population canadienne, sans grande importance et sans portée immédiate, et beaucoup se contenteront peut-être de répondre à la légère aux multiples questions qui leur seront posées.

Nous voulons prévenir tous nos amis que ce serait là une grosse erreur, leur montrer à quoi sert un recensement et pourquoi ils doivent accorder une attention spéciale aux détails mêmes les plus insignifiants de cet interrogatoire.

Au point de vue général le recensement a pour but, en déterminant le chiffre exact de notre population, le développement de notre industrie et de notre commerce, la proportion des illettrés, de nous donner une idée exacte de notre situation au point de vue national.

C'est un inventaire général qui nous montrera les progrès accomplis depuis dix années, l'augmentation de notre population, la richesse acquise et les progrès réalisés, qui nous révélera aussi à quelles lacunes nous devons remédier, quelles industries nous devons créer, quels points faibles doivent attirer l'attention du législateur, qui servira de base à l'organisation du suffrage électoral et nous fera connaître nos points de supériorité et d'infériorité avec les autres nations.

Mais le recensement a pour nous, citoyens de la province de Québec et Canadiens-français, une importance plus directe et plus rapprochée.

La province de Québec est le pivot de la confédération et c'est sur elle que l'on se base pour déterminer le nombre des représentants au Parlement fédéral auquel aurait droit les autres provinces. Si nous prouvons que notre population s'est développée, nous réduisons proportionnellement le nombre des représentants des provinces qui n'auront pas suivi la même progression et augmenterons par cela même notre influence à la Chambre des Communes.

Il est essentiel aussi dans les autres provinces aussi bien que dans la nôtre, que nous établissions le nombre exact de nos concitoyens de langue française. Au point de vue religieux, scolaire, politique aussi bien qu'économique, il est nécessaire que nous fassions bien voir à tous quelle magnifique floraison le sang français a fait éclore dans notre pays, quelles industries il a suscitées, avec quelle bonheur il a su tirer parti des richesses de notre sol.

Et à ce point de vue spécial, que tout le monde réfléchisse bien, avant d'y répondre, aux questions relatives à la nationalité. L'une d'elles, celle relative à la langue, l'une des plus importantes est ainsi posée :

"Quelle est la langue communément parlée?" question insidieuse qui aurait dû être remplacée par celle-ci : "Quelle est la langue maternelle?" — Beaucoup de nos compatriotes français, qui par nécessité emploient l'anglais, répondront qu'ils parlent l'anglais et plus tard on se servira contre eux du piège dans lequel on les aura fait tomber.

La chose vient de se passer à Vienne, capitale de l'Autriche.

Vienne compte au moins 300,000 Slaves dont la langue nationale est le slave mais qui à Vienne, se servent de la langue commune qui est l'allemand.

Or au dernier recensement, au lieu de leur demander quelle était la langue maternelle, on s'informa seulement de savoir quelle langue ils parlaient habituellement.

Les millionnaires sont parmi eux le petit nombre, cela va sans dire, par conséquent le très grand nombre dépend de quelqu'un, d'un patron, d'une maîtresse de maison, d'une administration d'Etat, municipale ou privée, d'un propriétaire, souvent même d'un concubine.

Tous ceux-là, hommes ou femmes,

ont été prévenus d'avoir à inscrire l'allemand, faute de quoi, c'était le congé impitoyablement donné. Pour les bonnes et domestiques, qui sont presque tous Tchèques, les patrons ont simplement fait les écritures eux-mêmes. Bref on les a volatilisés pour la plupart au profit des Allemands.

Pourquoi cela ? A cause des conséquences pratiques, que le gouvernement tient à éviter, auxquelles aurait abouti la constatation de fortes minorités slaves dans telles et telles villes et régions administratives. Si par exemple Vienne accuse 300,000 Slaves, Vienne cesse légalement d'être territoire allemand compact et se trouve classé comme territoire mixte. Comme tel Vienne doit aux Tchèques des écoles tchèques, rien ne peut non plus empêcher les Tchèques d'avoir des théâtres et les diverses institutions manifestant leur vie nationale.

Et c'est ainsi que le recensement a constaté un recul notable de l'élément tchèque à Vienne bien que cet élément s'y soit, au contraire, puissamment fortifié depuis dix ans. C'est l'une des plus grandes fraudes qui aient jamais été commises.

Canadien-français, nous ne subissons pas l'influence allemande, mais méfions-nous de ceux qui emploient vis à vis de nous les mêmes procédés que ceux qui ont servi à germaniser et à priver de leurs droits nationaux près de trois cent mille Slaves.

L'hon. M. Fisher n'a pas voulu, sur les représentations qui lui ont été faites, changer le texte de la question perfide que nous avons donné plus haut. Ne vous laissez pas attraper et si vous êtes français, quand bien même vous parleriez habituellement l'anglais, répondez carrément : je parle le français.

Une autre question aussi à laquelle nous leur prions de faire bien attention est celle relative aux illettrés.

Au dernier recensement on a accusé pour la province de Québec 35% d'illettrés; savez-vous pourquoi ? On a compté tous les enfants, même ceux qui sont encore à la mamelle. Et si on laisse de côté les enfants au dessous de 5 ans, cette proportion tombe à 8%.

Ne serait-il pas mieux d'employer le système belge d'après lequel les illettrés sont groupés par catégories d'âges : de 5 à 10 ans, de 10 à 15 ans et ainsi de suite ? Au moins devrait-on distinguer les illettrés par force majeure des autres. Nous espérons que M. le ministre nous rendra justice.

Quant à nos concitoyens, qu'ils déclarent franchement qu'ils savent écrire si ils savent signer leur nom et qu'ils ne craignent pas de répondre aux autres questions sur leurs moyens d'existence, leur fortune etc.

Le recensement sera tout à notre avantage si nous le faisons avec soin, il servira de base à nos revendications et montrera ce que nous valons au point de vue religieux, éducationnel et social.

Mort de M. L. J. Forget

Le sénateur L. J. Forget vient de mourir à Cimi z, près de Nice, France, jeudi matin, 6 avril, à la suite d'une attaque de paralysie. Voici quelques notes biographiques.

Ses ancêtres vinrent de Normandie au Canada, vers 1600. Il naquit à Terrebonne le 11 mars 1853 et fit ses études au collège Massou. Le 2 mai 1876 il épousa Mlle Marie Raymond, de Montréal. Banquier et agent de change, il fut aussi président de la Montréal Street Railway Co., vice-président de la Dominion Street Co., vice-président de la Royal Insurance Co.; directeur de la Montréal Light Heat and Power Co., directeur de la Richelien and Ontario Navigation Co. et président du bureau de direction de l'Université Laval. Il fut nommé sénateur en 1896. Il était conservateur et membre des clubs Mont Royal, St Jacques et Hunt, de Montréal.

Le corps du défunt sera transporté au Canada par le steamer Victorien, de la ligne Allan, qui doit quitter le Havre le 12 avril. Mme Forget et Mesdemoiselles Pauline et Marguerite Forget épouse et filles du défunt le précéderont.

M. Forget laisse deux autres filles, Mme Gasy Boyer et Mme Waldo Skinner.

Belandisme et Réciprocité

L'hon. Dr Beland a fait au Club St Henri, à Montréal, un discours sur la réciprocité.

Voici en substance ce qu'il expliqua à ses auditeurs, au dire du Canada "en des envolées superbes qui ont soulevé l'enthousiasme de la foule"

"M. Beland parle avec beaucoup d'éloquence, nous citons toujours le Canada, des avantages que LES CULTIVATEURS sont appelés à retirer du traité de réciprocité : représentant un comté agricole, il en sait quelque chose....."

Et il continue : "Or sir Wilfrid Laurier a voulu par son projet de loi de réciprocité, donner aux faibles, aux humbles, aux travailleurs, la chance de s'affirmer devant le fort et le puissant."

"M. Beland réfute fort heureusement (c'est-à-dire qu'il se réfute lui-même) en citant quelques statistiques, l'opinion que le coût de la vie sera plus élevé après l'adoption du projet de loi. Par l'entrée en franchise des fruits, du saindoux, du poisson, du jambon, des légumes, des patates etc, le consommateur bénéficiera d'une économie de près de \$1,000,000."

Le marin distingué qu'est le Dr Beland, devrait bien savoir que lorsqu'un bateau penche d'un côté, l'autre côté remonte.

Si, comme il le prétend, les agriculteurs sont appelés à retirer du traité de réciprocité de gros avantages en vendant leurs produits plus cher, le consommateur aussi les paiera plus cher et alors de quelle économie bénéficiera-t-il ?

Si, comme il le prétend, le consommateur doit réaliser une économie de \$1,000,000 parce que le prix des produits agricoles sera moins élevé, l'agriculteur sera bien avancé puisque le marché aura baissé.

Ce million doit aller dans la poche des consommateurs ou dans celle des agriculteurs, et si il va dans la poche de l'un il sort de celle de l'autre, mais le Dr Beland ne pourra jamais le faire rentrer dans celle des deux à la fois.

M. Beland est mûr pour le ministère de l'Agriculture, il saura cultiver la carotte.

Toujours l'affaire Lemieux

Le Pays, le Canada, la Viegie s'étonnent de ce que, eux mis à part, aucun journal canadien-français ne s'est élevé contre le verdict du jury en faveur de A. J. Lemieux.

Et les mêmes feuilles pour donner le change à leurs lecteurs et se donner l'allure de personnes très intéressées en la matière, parlent de l'indignation soulevée par ce verdict dans toute la presse anglaise.

Ceci n'était pas exact. Voici ce que dit à ce propos le Montréal Herald, journal anglais protestant :

"Le verdict dans la cause Lemieux Larose est si extraordinaire qu'il exige quelques explications puisqu'il a provoqué bon nombre de commentaires."

"Les jurés avaient juré de faire leur devoir, comme font tous les jurés, et cependant ils ont mis des obstacles aux opérations naturelles des forces de la loi et l'ont fait délibérément."

"L'agression avait été prouvée, elle fut tacitement ou expressément admise : le juge démontra clairement qu'un seul verdict était possible et cependant l'autre verdict a été rendu."

"Ouvertement on a prétendu que les jurés avaient fait du procès une affaire de religion et qu'ils avaient rendu un verdict d'acquiescement parce qu'ils ne voulaient pas nuire à un champion de leur foi. C'est ce que craignait le juge Lavergne et c'est contre cela qu'il les a mis en garde. Il ne peuvent probablement pas échapper complètement au soupçon qu'un motif de cette nature ait pu influencer sur leur discussion, mais il n'est que juste de rechercher d'autres raisons qui aient pu amener les jurés à rendre le verdict en question. Et ainsi indiquées, ces considérations nous amèneront peut-être, à découvrir pourquoi les jurés ne peuvent quelquefois se rendre à l'évidence, car c'est là un trait qui a toujours caractérisé le système du jury. Ces raisons sont :

1. La conviction que l'incident n'était après tout qu'une fredaine de jeune homme, quoique au point de vue légal, une sérieuse offense.
2. Le fait reconnu que l'intention

de causer un tort actuel n'existait aucunement.

3. L'insuccès du plaignant pour provoquer la sympathie.

4. L'opinion que n'importe quelle sentence imposée d'après la loi, aurait été plus sévère pour l'accusé que le jury n'aurait voulu lui voir supporter.

5. Enfin les droits de la communauté qui partout, quelquefois, suggèrent aux jurés d'exonérer des actes reprehensibles quand ces actes étaient nécessités par un intérêt public. Dans ce dernier cas l'incident est survenu à la suite d'un prétendu complot organisé dans le but de deshonorer les prêtres visiteurs au Congrès Eucharistique."

Eh oui, dans certains cas où la loi est impuissante et lorsque le péril est certain, on va contre la loi et l'on a raison.

Il y a peu de temps, lors de la grève des employés de chemins de fer, qui menaçait de s'étendre à la France entière, le premier ministre Briand, déclarait à la tribune de la Chambre, aux applaudissements même de ses ennemis, qu'il ne traînerait pas pour la réprimer, d'avoir recours à l'illégalité. Il avait raison.

En Angleterre tout récemment, la cité de Heywood, fatiguée de ne jamais voir se réaliser la promesse que le gouvernement lui avait faite de combattre le mouvement des Mormons, qui avaient fait d'elle l'un de leurs centres de propagande, décida d'agir de sa propre autorité. Le Rév. J. P. Wilson, recteur de la ville, accompagné d'une foule nombreuse, se rendit à leur lieu de réunion. Il pénétra, accompagné de quelques personnes, au milieu de l'assemblée et somma les Mormons de quitter Heywood dans un délai de huit jours. Les Mormons voulurent discuter, de dehors la foule se mit à crier et voulut pénétrer à l'intérieur. Finalement, les sectaires promirent de vider les lieux dans la semaine et la foule se dispersa. Le moyen était expéditif, il était juste.

Et l'affaire Lemieux se présente, quant au fond, sous le même aspect. Un danger pour la société est certain et l'on n'a qu'un moyen de le prévenir, mais ce moyen est illégal.

On devra l'employer. C'est ce qu'a fait Lemieux, c'est ce qu'a compris le jury qui n'a pas fait preuve, comme l'a dit le Pays, "d'une ignorance crasse," mais du plus droit jugement.

Appliquer en matière criminelle le droit strict comme le fait le juge en matière civile, entraînerait la plupart du temps des conséquences injustes.

En matière criminelle le facteur principal n'est pas l'interprétation d'un texte de loi, mais le degré de responsabilité de l'accusé, l'examen des motifs qui l'ont fait agir, les circonstances variables dans lesquelles le fait incriminé a eu lieu.

Cette responsabilité varie non seulement avec les personnes, mais avec les situations. Il faut notamment tenir compte du milieu dans lequel a vécu l'accusé, milieu où se sont formées ses idées, qui lui a donné une conception particulière des faits et des actes.

Et c'est pour qu'il soit tenu compte de cette influence du milieu, que les procès criminels ont été confiés non pas à un juge, à un théoricien habitué à l'interprétation rigoureuse des textes, mais à des jurés, à des hommes qui ne connaissent pas les subtilités de la loi, mais qui représentent l'opinion populaire et qui jugeront d'après l'idée que le peuple se fait de la justice, réalisant ainsi le but qui a présidé à leur création.

Dans le procès Lemieux, le jury, prenant en considération les mille circonstances qui ont déterminé l'accusé à agir et, comme le dit très bien le Herald, n'ayant ressenti aucune sympathie pour le plaignant Larose, a mis celui-ci à la porte du prétoire à coups de pied dans les basques de sa redingote et a acquitté l'accusé aux applaudissements de la foule qui a pensé que c'était là un jugement rendu en toute équité et en toute justice.

Ludger Boucher, Entrepreneur Ferblantier, informe le public que M. H. Daniel ci-devant employé chez Jos. Huette est maintenant à son emploi comme gérant de la boutique de réparation au No 279 Rue Cascades, St-Hyacinthe. Tel. Bel. 381

EXPLOITATION DE LA TOURBE

Etant donnée la rareté croissante du bois et l'augmentation constante du prix de la houille, la substitution, partielle au moins de la tourbe, à ces combustibles, devient une question d'une importance nationale.

On connaît peu dans notre pays, la valeur de la tourbe comme combustible et les 37,000 milles carrés des tourbières découvertes jusqu'ici au Canada, sont à peine exploités.

La tourbe demande peu de frais d'exploitation, la couche étant à fleur de terre mais encore faut-il savoir comment la traiter pour la rendre utilisable. Or les essais tentés jusqu'à présent chez nous pour fabriquer une tourbe combustible pour le commerce ont presque tous échoué et l'on n'en trouve actuellement sur le marché que peu ou point.

La cause principale de cet échec a été l'ignorance de la nature de la tourbe de la part de ceux qui se livraient à la fabrication de ces produits.

Afin de venir en aide aux propriétaires de tourbières, le gouvernement a commencé une enquête systématique des tourbières canadiennes, dans le but de s'assurer de la quantité et de la qualité de la tourbe qu'elles contiennent.

Toute personne qui a l'intention de se livrer à la fabrication de la tourbe peut, en faisant une demande à la division des Mines, faire examiner sa tourbière et il faut espérer que les insuccès dus au choix d'une tourbière impropre à l'usage qu'on en voulait faire, seront évités à l'avenir.

Ces études ont aussi un autre objet, celui de protéger le public en général autant que possible. Les résultats obtenus seront publiés de temps en temps sous forme de bulletin et les intéressés auront ainsi dans une certaine mesure l'occasion de juger si le projet qu'ils ont conçu est praticable.

Cependant la façon la plus pratique et la plus sérieuse d'intéresser le public à l'utilisation de nos tourbières, consiste dans l'établissement d'une usine d'expérience où l'on fabriquera la tourbe combustible d'une façon pratique. Avec une usine de ce genre, tous les intéressés auront l'occasion de constater par eux-mêmes le mode d'exploitation de la tourbière et la valeur de la tourbe combustible produite.

Avant de commencer la fabrication de la houille combustible et aussitôt que la tourbière destinée à cette fin a été examinée, aplaniée et égouttée, la méthode à employer, celle qui a le mieux réussi jusqu'ici, est celle-ci : le séchage à l'air de la tourbe à la surface de la tourbière, après qu'elle a passé par une machine d'écrasement.

Cette méthode, quoique son succès dépende de la clémence de la température, est la seule jusqu'à présent qui ait donné des résultats industriels satisfaisants.

On emploie en Europe un grand nombre de machines d'écrasement plus ou moins variées, pour la réduction de la tourbe en pâte et pour la manipulation de cette pâte. Cependant la meilleure de ces machines, ainsi que la meilleure méthode pour traiter la tourbe, sont celles qui ont été inventées et répandues en Suède par M. A. Anrep.

Une petite usine à tourbe Anrep, pouvant produire par jour de 20 à 30 tonnes de tourbe séchée à l'air coûte en Europe \$4,200. Il faut ajouter à ceci le prix d'achat de 200 acres de tourbières à \$10 l'acre, les magasins, le matériel de transport, les frais d'exploitation etc., qui font monter le capital requis pour la première année à environ \$10,000.

Il faudra une usine de ce genre pour approvisionner de combustible l'usine à gaz de tourbe que le ministère des mines construit à Ottawa.

Les conditions du séchage sont au Canada aussi bonnes, sinon meilleures, que dans la plupart des pays européens. Et malgré le taux élevé des salaires une usine de tourbe bien dirigée donnera d'excellents résultats industriels.

No 2025 sont très belles, naturelles, garanties. INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN. 102 Rue Saint-Denis, Montréal.

ENCORE SOREL

Voici ce que le Witness, journal Libéral de Montréal, pense de l'affaire Lanotôt :

"L'enquête tenue par un comité parlementaire dans l'affaire Lanotôt, a donné le résultat ordinaire. Les députés libéraux du comité trouvent que leur collègue libéral n'est pas coupable, tandis que les députés conservateurs le trouvent coupable. Les libéraux étant en majorité, M. Lanotôt est innocent..... Quoiqu'il en soit, la preuve, bien qu'elle ait été restreinte, a été faite par le peuple qui a formé sa propre opinion sur la façon dont la chose publique est administrée au Canada et il lui sera difficile de comprendre comment on a ainsi blanchi l'administration des chantiers de Sorel. Il est temps que le ministère de la marine soit bouleversé."

Et c'est un journal ministériel qui parle ; il est vrai qu'il a avoué maintes fois ne jamais avoir reçu un son du gouvernement. C'est ce qui lui permet d'avoir cette allure indépendante que nous ne trouverions dans aucune autre feuille libérale, telle que celle aux \$45,000.

Les résolutions votées par la commission d'enquête n'empêcheront pas le peuple de penser que l'administration des chantiers de Sorel est coupable.

On sera bien obligé d'en venir à une enquête approfondie, car voici qu'un nouveau scandale vient d'éclater.

Ainsi lundi à la Chambre des Communes, M. Brodeur interrogé par M. Monk, a été forcé d'admettre que des particuliers de Sorel s'emparaient sans gêne de bouées destinées au chenal du St-Laurent. Ces bouées, mises sur les quais de Sorel, disparaissent sous les yeux mêmes de ceux qui ont la surveillance et ceux qui se les approprient ainsi, les emploient à des fins particulières.

Le gouvernement a reçu des plaintes nombreuses et M. Brodeur affirme que le 6 septembre, le 26 octobre, le 22 novembre 1910 et le 11 mars 1911, il a ordonné une enquête sur toutes les irrégularités qui se commettent dans les chantiers de Saint-Joseph de Sorel. Trois employés soupçonnés ont été arrêtés et traduits devant les tribunaux. Deux ont reçu une sentence, le troisième attend son procès.

Les enquêteurs sont M. Doutré, agent acheteur du gouvernement, M. Boyle, inspecteur des agences et M. R. A. Wiillard, agent du ministère à Montréal.

Ainsi voilà une enquête qui dure depuis le mois de septembre dernier, qui a été faite en cachette et par des employés du ministère lui-même dont la responsabilité est en jeu.

Ce n'est pas une enquête de famille qu'il nous faut, c'est une enquête générale par commission royale sur tout ce qui se passe dans les chantiers de Sorel.

La Maçonnerie et les Ouvriers

Ce compte-rendu tiré d'un journal français est dédié aux ouvriers, plus particulièrement à ceux de nos syndicats qui ont à leur tête des membres de l'Emancipation.

Ils y verront que les socialistes français eux-mêmes, que pourtant la religion n'étouffe pas, commencent à s'apercevoir qu'ils ont été jusqu'à présent exploités par les francs-maçons au pouvoir qui leur avaient promis monts et merveilles et se sont contentés jusqu'à présent de leur donner à manger du curé tandis qu'eux se remplissaient les poches :

"M. Emile Janvier, postier révoqué, a donné, hier soir, une conférence publique à l'Hôtel des Sociétés savantes sous la présidence de M. Pataud.

En présentant l'orateur, le secrétaire du Syndicat des électriciens appela tout d'abord l'attention des travailleurs sur le danger d'une mainmise de la Franco-Maçonnerie sur les organisations ouvrières.

"Certains camarades, a-t-il ajouté, sont venus me trouver pour me dire que j'avais tort, qu'il y avait danger à le faire, et que si j'acceptais il me fallait avoir un certain courage. Cette supposition me donna à penser que la Franco-Maçonnerie était encore plus redoutable que je ne me l'imaginais. C'était une raison de plus pour poursuivre la ligne de conduite que je m'étais tracée."

"La Franco-Maçonnerie veut pren- (A suivre sur la 2e page)

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Hebdomadaire

Imprimé et publié, en la Cité de St-Hyacinthe, No 70, par J. de L. TAONÉ

ABONNEMENT

\$1.00 par an, Canada et Etats-Unis. L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque mois.

(Suite de la 1ère page)

dre la direction du mouvement syndical... dit M. Janvion, et il l'a prouvé par de nombreux documents.

"C'est ainsi, a dit M. Janvion, que nous arrivons à cette situation: 40,000 mouchards vivant aux dépens de 40 millions de Français."

Les Amicaux ont établi la Franco-Maçonnerie à l'école; en se faulant dans les Syndicats, les francs-maçons veulent s'emparer des travailleurs.

Examinant un à un les Syndicats, M. Janvion y a révélé la présence des délégués de la rue Cadet.

Quelques auditeurs n'ayant pas trouvé de leur goût les appréciations de M. Janvion sur les mouchards du Grand-Orient, une bousculade se produisit au fond de la salle.

"Du calme! Du calme!" cria M. Pataud, nous ne sommes pas dans une Loge!

"Vous faites le jeu des curés!" cria un auditeur.

"J'aime mieux, répliqua M. Janvion, un curé dont la vie est publique et qui porte franchement la soutane, qu'un franc-maçon qui cache son tablier."

En terminant, le conférencier demanda aux syndicalistes de donner un bon coup de balai dans leurs organisations.

Quelques interrupteurs tentèrent de répliquer, mais sans succès. "A bas les mouchards!" criaient-ils de tous les côtés.

Finalement l'assemblée adopta l'ordre du jour suivant:

"Les citoyens réunis le 3 avril 1911, salle des Sociétés savantes, au nombre de 1800, après avoir entendu le camarade Janvion faire l'exposé des tentatives faites par la Franco-Maçonnerie pour canaliser le formidable mouvement syndicaliste qui commence seulement à se manifester, tentatives qui, si elles réussissent, détourneraient ces Syndicats du seul but qu'ils se sont imposé: la lutte contre le capital;

"Constatant avec l'orateur le danger pour les prolétaires intellectuels et manuels du développement d'une pareille association, qu'on pourrait, sans trop médire, qualifier d'association de malfaiteurs;

"Bien décidés à se nourrir désormais d'une nourriture plus substantielle que celle de l'antiloicalisme; "Enregistrant sans pour cela être antisémites, la complicité dirigeante des principaux capitalistes juifs, et notamment des Rothschild, dans cette association.

"Engageant les militants syndicalistes à s'écarter des Loges maçonniques dans lesquelles ils ne pourraient que se compromettre, voire trahir leurs camarades.

"Et se séparent aux cris de: "A bas l'influence occulte maçonnique! A bas les capitalistes de toutes les religions! A bas Rothschild!"

"Les mêmes citoyens, profitant de cette réunion, engageant le ministre de l'Intérieur à demander à son chef hiérarchique, Rothschild, la permission de réintégrer dans leurs emplois les ouvriers cheminots et électriciens révoqués lors des grèves d'octobre dernier."

Les maçons aussi rondement dénoncés sont les propres frères de ceux de "l'Emancipation."

Prince Rupert, 8.—A la suite de l'arrivée d'un groupe de briseurs de grèves, douze cents grévistes, qui étaient employés aux pavages de la ville se sont révoltés et ont engagé une bataille en règle contre la police et leurs remplaçants au travail.

Ottawa, 10.—Dix nouveaux cas de picote qui se sont déclarés samedi, ont porté ici à 37 le nombre des contagieux.

Arnprior, Ont., 10.—John Mathew, chef de police de cette ville, a été arrêté sous prévention d'avoir détourné \$11,246 des caisses de la ville.

St Isidore, 10.—La paroisse de St Isidore, comté de Laprairie, vient d'abolir toute licence pour vente d'alcool sur son territoire.

Québec, 11.—La Compagnie de chemin de fer "Matane et Gaspé" vient de faire compléter le tracé de sa ligne de Matane au bassin de Gaspé, soit 180 milles. On annonce que la construction sera entreprise sans re-

nait pas été rendu fort et en santé par cet excellent remède. M. H. Wilson, Stonevall, Man., dit: "Il y a quelques années, j'étais abattu, languissant, déprimé, et je sentais comme si je n'étais plus bon qu'à être mis au rancart. Un ami qui avait grande confiance aux Pilules Roses du Dr Williams m'en donna une boîte. Je ne les avais pas toutes prises que je me sentais déjà mieux, et ainsi encouragé, je m'en procurai d'autres: au bout de quelques semaines, je jouissais encore de mon excellente santé d'autrefois. Je pense que les Pilules Roses du Dr Williams sont une bénédiction pour toutes les personnes faibles."

Vendues par les marchands de remède ou par la poste à 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50 de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

L'AFFAIRE SHELDON

L'enquête préliminaire dans la fameuse affaire Sheldon, s'est ouverte mercredi matin devant le juge Lee.

La physionomie de l'accusé n'indiquait aucune trace d'inquiétude, il a même souri plusieurs fois au cours de l'enquête.

Le premier témoin entendu est M. Alphonse Millette, agent de publicité. Le 7 octobre 1910 il déposa la somme de \$2000 chez le banquier Sheldon. Cette somme n'appartenait pas à M. Millette mais il s'en était rendu garant vis-à-vis des quelques amis qui lui en avaient versé le montant. Il avait placé cette somme chez Sheldon pour la faire fructifier et il avoue qu'il savait qu'un risque existait, comme d'ailleurs dans toutes les affaires de bourse.

M. A. Halde, commis-vo-yageur et Georges Moss, commis, ont déposé chacun \$250 chez le banquier. L'argent n'a pas été remis entre les mains de Sheldon lui-même, mais entre celles de ses commis. Depuis, les deux témoins n'ont jamais plus entendu parler de leur argent. M. Moss avait déposé son argent le lundi et le lendemain il apprenait par les journaux que Sheldon avait quitté Montréal.

M. David Barnside, gérant du banquier Sheldon, est le principal témoin. Il avoue avoir versé à divers intervalles plusieurs montants s'élevant à une somme de \$5,000. Il ne croit pas avoir perdu cette somme car il s'est refait avec les dividendes. Il raconte que tous les jours Sheldon lui remettait certains documents d'après lesquels lui, Barnside, dressait des états de compte pour les clients qui désiraient s'en procurer. Il déclare que plusieurs pages du livre des profits ont été déchirées. Il avoue avoir également engagé plusieurs de ses amis à spéculer. Les dividendes ont été payés à ceux qui les réclamaient jusqu'à 2 ou 3 jours avant le départ du banquier.

Le samedi qui a précédé le départ, Sheldon dit à M. Barnside qu'il avait \$338,000 à distribuer aux clients et celui-ci lui répondit: "Il me faudra \$240,000 pour mardi prochain," c'est précisément ce mardi là que le banquier a levé le pied.

La Cour s'est ensuite ajournée au 20 avril. M. Walsh représente la Couronne et M. Hormidas Pelletier, C. B., l'accusé.

Chronique de la semaine

Canada

Sorel, 8.—Les brise glace canadiens "Montcalm" et "Lidy Grey", ont réussi à se frayer un passage à travers la glace encore solide, de Sorel à Contrecoeur.

Montréal, 8.—Le fameux Charles D. Sheldon, alias Ross Robinson, est arrivé ici de Pittsburg ce matin à dix heures, sous la garde de Peter McCaskill, chef de la sureté provinciale. Une foule nombreuse était réunie à la gare, curieuse de voir l'escroc. Sheldon a été logé en prison.

Prince Rupert, 8.—A la suite de l'arrivée d'un groupe de briseurs de grèves, douze cents grévistes, qui étaient employés aux pavages de la ville se sont révoltés et ont engagé une bataille en règle contre la police et leurs remplaçants au travail.

Ottawa, 10.—Dix nouveaux cas de picote qui se sont déclarés samedi, ont porté ici à 37 le nombre des contagieux.

Arnprior, Ont., 10.—John Mathew, chef de police de cette ville, a été arrêté sous prévention d'avoir détourné \$11,246 des caisses de la ville.

St Isidore, 10.—La paroisse de St Isidore, comté de Laprairie, vient d'abolir toute licence pour vente d'alcool sur son territoire.

Québec, 11.—La Compagnie de chemin de fer "Matane et Gaspé" vient de faire compléter le tracé de sa ligne de Matane au bassin de Gaspé, soit 180 milles. On annonce que la construction sera entreprise sans re-

tard et que le réseau des chemins de fer canadiens sera ainsi en communication directe avec un port de mer ouvert dix mois par an et peut-être toute l'année.

Victoria, C. B., 11.—Le steamer "Iroquois", se rendant de Sydney au Golfe, a fait naufrage. Un grand nombre de passagers et de membres de l'équipage ont péri. On évalue à 25 le nombre des victimes. Le naufrage est dû à une violente tempête qui en déplaçant la cargaison, détruisit l'équilibre du navire.

Montréal, 11.—Des renseignements venus d'Ottawa annoncent que la fusion des diverses compagnies de tramways sera bientôt un fait accompli. De leur côté les contrôleurs annoncent qu'ils sont informés par la compagnie que celle-ci est prête à rouvrir les négociations et qu'elle s'adressera à la ville dans ce but, dès les premiers jours de la semaine prochaine alors que le contrôleur Wandy sera de retour.

Montréal, 11.—Un fort mouvement se dessine dans le monde industriel et commercial de Montréal, afin d'organiser la résistance au projet d'endiguer le St-Laurent au Long Sault. L'hon. M. Clifford Sifton a promis aux organisateurs de cette résistance une grosse souscription personnelle.

Halifax, 12.—Un citoyen d'ici prétend avoir en sa possession une copie authentique de la Grande Charte octroyée en 1215 par Jean Jans Terre aux barons normands.

Québec, 13.—La construction du chemin de fer de Québec & Saguenay est maintenant un fait assuré et l'inauguration de la voie ferrée qui reliera Québec à la Malbaie, aura lieu dans l'automne de 1912. M. L. A. Vallée, ingénieur du Département des Travaux Publics ira inspecter les lieux mardi prochain et fera rapport au ministre des Travaux Publics.

Etats-Unis

New York, 8.—La Cour Suprême de New-York vient de juger que les directeurs d'une compagnie de publication de journal ne sont point responsables personnellement des libelles criminels publiés dans ce journal.

Serantons, Penn., 8.—On rapporte que cinquante hommes et enfants, y compris deux contre maîtres, ont été ensevelis dans un effondrement à la mine Pentecôte, à la suite d'un incendie qui s'y est déclaré. Aucun n'a pu être retiré vivant.

Lowell, Mass., 9.—La fabrique de chaussures Little ferme ses portes et met tout son personnel en quarantaine à la suite d'une grève dans l'un de ses départements. Mille personnes sont réduites au chômage.

Denver, Col., 10.—A la suite des élections qui ont eu lieu dans l'Etat, treize femmes ont été nommées à des emplois municipaux. La législature a déjà trois femmes comme députés et l'un des commissaires du comté de Denver est une femme.

New York, 12.—Les Juifs Isaac Harris et Max Blanet, propriétaires de l'édifice de la Triangle Waist, dans l'incendie duquel 145 personnes ont perdu la vie, sont arrêtés et traduits devant le jury comme responsables des suites fatales de cette catastrophe.

Washington, 10.—Un amendement au traité de réciprocité est proposé au Congrès. Le Président est prié de solliciter du Canada la réouverture des négociations en vue d'égaliser les bénéfices de la réciprocité

entre les sections agricoles et industrielles du pays.

Vieux Pays

Constantinople, 8.—La Turquie vient de donner des ordres aux grands chantiers maritimes d'Angleterre pour la construction d'une marine de guerre.

Mexico, 9.—Le gouvernement mexicain vient de voter \$4,000,000 pour éteindre la rébellion. Malgré la guerre civile qui continue, le Mexique constate une augmentation persistante dans son commerce international. Les sept premiers mois accusent sur la période correspondante de l'année passée une augmentation de \$20,586,195 dans les importations et de \$21,130,507 dans les exportations.

Tokio, Japon, 9.—Le quartier Hosikawari, le plus important de Tokio, capitale du Japon, a été hier rasé par le feu. On estime à 5,000 le nombre des maisons qui ont été détruites ou endommagées et il y a eu plusieurs accidents mortels.

Rome, 9.—Le nouveau cabinet Giolitti vient d'obtenir un vote de confiance à la Chambre italienne. Il est soutenu par les libéraux, les radicaux et les socialistes.

Madrid, 10.—On se livre ici à de nombreuses conjectures quant à la signification du projet d'intervention combinée de la France et de l'Espagne au Maroc. Un régiment d'infanterie de marine a été mobilisé à Cadix et à Valence des troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie ont été informées de se tenir prêtes à partir au premier signal.

Londres, 11.—Le ministère des affaires étrangères et celui des colonies sont absorbés dans la préparation des fêtes grandioses du couronnement. Le Royaume Uni sera pour ainsi dire dans une fête continuelle, depuis le 22 mai, date d'ouverture de la conférence impériale, jusqu'à la fin de la saison. Après le couronnement en effet, le roi visitera l'Irlande, puis, vers l'automne, l'Ecosse.

LES PILULES ROUGES

Ont pour mission de tonifier et d'enrichir le sang.

Guérison de Mme L. Mercier, de St-Henri de Lévis, Qué., et de Mme Poupard, de Malone, N. Y.

La faiblesse révèle que le sang souffre; que le sang lui-même est pauvre; que la nourriture ne suffit pas à le renouveler, et parce que c'est à même le sang que le système nerveux prend sa force et s'approvisionne d'énergie, il s'ensuit que, à tout coup, l'épuisement du sang, l'appauvrissement du sang et la perversion malade du sang s'expriment par de la faiblesse généralisée.

Dans de pareilles conditions, que faut-il donc faire pour revenir à la santé?

Il faut traiter le sang, le tonifier, le fortifier, l'enrichir et lui rendre sa puissance constitutionnelle et, à mesure que le sang régénéré redeviendra plus vigoureux et plus riche, on verra les grands centres nerveux emmagasiner un volume plus considérable d'énergie vitale et s'acquitter d'une somme de travail plus considérable, tout en ne provoquant plus ces sensations de lassitude décourageante et d'affaiblissement chronique.

Pour guérir, non plus seulement de cette faiblesse généralisée dont nous venons de parler, mais encore des étourdissements, des bourdonnements d'oreilles, des lourdeurs dans les reins, des maux de tête et des désordres des organes génitaux qui constituent les complications ordinaires de l'appauvrissement du sang, il est indispensable de se mettre tout d'abord sous l'influence d'un tonique du sang, et de persévérer dans cette direction assez longtemps pour que, après avoir eu lui-même le temps de se réparer, de se tonifier et de redevenir normal, le sang ait encore le temps de réparer les différents désordres et de faire disparaître les différents accidents qui proviennent de son épuisement et de son appauvrissement. Or c'est exactement après avoir constaté que, dans l'immense majorité des cas, la faiblesse dont se plaignent si souvent les femmes et les mères de famille, provient d'un épuisement préalable du sang, que la Compagnie Chimique Franco-Américaine a préparé ses célèbres Pilules Rouges et, qu'en choisissant judicieusement les substances qui entrent dans leur composition, elle a su faire de ces pilules le tonique le plus merveilleux et le plus reconstituant, le plus efficace qu'on puisse aujourd'hui recommander aux femmes et aux jeunes filles affaiblies, épuisées et fatiguées.

Et ce qui prouve bien que la Compagnie Chimique Franco-Américaine a procédé scientifiquement, c'est que les résultats obtenus par les Pilules Rouges sont véritablement prodigieux et que, dans toute l'Amérique d'abord, on compterait déjà par centaines de milliers les femmes et les jeunes filles, les ouvrières et les ménagères qui doivent aux Pilules Rouges d'avoir pu triompher d'une faiblesse généralisée, des maux de reins les plus douloureux, des désordres périodiques et des différentes infirmités qui sont ordinairement provoqués par l'appauvrissement et l'épuisement du sang.

LETRES CONVAINCANTES:

"Je suis heureuse de vous faire part de mes remerciements pour la guérison que je dois à vos bonnes Pilules Rouges.

Je souffrais depuis plusieurs mois de faiblesse générale, mais surtout de faiblesse dans les reins. Aux époques, j'étais bien malade. Un médecin, que j'ai consulté sur ces dérangements, n'avait pu que

le SIROP des ENFANTS du Dr CODERRE guérit la colique, la diarrhée, les dérangements d'estomac chez les bébés et leur donne un sommeil paisible.



Dame Isaie Mercier, St-Henri, Co. Lévis, Qué.

me soulager pour quelque temps, après quoi les mêmes douleurs et les mêmes faiblesses étaient revenues. Je me décidai donc à prendre les Pilules Rouges, et un mois après avoir commencé, j'étais déjà beaucoup mieux. Encouragée par les premiers signes de guérison, je persévérai et me conformai entièrement à vos indications, et c'est aujourd'hui ma consolation de vous remercier, car je suis guérie."

Dame ISAIE MERCIER. Saint-Henri Station, Co. Lévis, Qué.

"J'ai souffert pendant dix ans du beau mal et quand vint le retour de l'âge, mon état s'aggrava jusqu'à être obligé de garder le lit pendant trois mois, malgré les soins que m'avaient donnés auparavant quatre docteurs, que j'avais tour à tour appelés. J'entendais dire tant de bien des Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine que je résolus un jour de leur écrire, car je voulais essayer leurs Pilules Rouges, je suivis leurs conseils, mais j'étais si souffrante et si faible que, pendant un an, l'amélioration de ma santé fut peu sensible. Je ne me décourageai pas cependant; je me traitai toujours avec confiance et enfin mes forces s'accrurent; tout rentra dans l'ordre et je me portai aussi bien que dans mon jeune âge."

Mme THEOTIME POUPARD, 152 Duane, Malone, N. Y.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au No. 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettre pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la malle, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAIN, 274, rue Saint-Denis, Montréal.

NOUVELLE FORCE AU PRINTEMPS

La nature a besoin d'aide pour fournir un nouveau sang salubre

Au printemps, le système a besoin d'être tonifié. Pour être fort et en santé, il vous faut du sang nouveau, de même que les arbres ont besoin d'un nouveau sève pour renouveler leur vigueur. La nature le demande, et sans ce sang nouveau, vous serez faible et languissant. Vous serez sujet aux tortures du rhumatisme ou aux douleurs atroces de la névralgie. Souvent, il se déclare des éruptions ou boutons disgracieux sur la peau. Dans d'autres cas, on constate simplement une sensation de fatigue et un appétit capricieux. Ce sont là autant d'indices que le sang est en mauvais état qu'une trop grande réclusion à la maison, en hiver, a diminué votre vitalité. Ce qu'il faut pour remettre, c'est un tonique, et il n'y en a pas de meilleur au monde que les Pilules Roses du Dr Williams. Ces Pilules sont véritablement un sang nouveau, riche et vermeil—ce dont vous avez le plus besoin, au printemps. Ce nouveau sang chasse la maladie, éclaircit le teint et rend forte, pleins de santé et de vie les hommes, femmes et enfants faibles et qu'un rien fatigue. Vous pouvez vous le faire prouver par vos voisins, car il n'y a pas un coin ou quelque femme ou homme faible, malade,

Le Meilleur Remède Pour les Femmes—est le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Belleville, Ont.—"J'étais si faible et exténuée, souffrant de faiblesse féminine, que je résolus d'essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. J'en pris plusieurs bouteilles et je repris si rapidement mes forces qu'il me sembla que je redevais une autre femme. Je pouvais faire une aussi bonne journée que jamais je n'avais fait. Je bénis sincèrement le jour où je fus inspirée de prendre votre médicament pour faiblesse féminine, et je vous suis infiniment reconnaissante de vos bonnes lettres, qui m'ont certainement été très profitables. Je vous donne la permission de publier celle-ci quand vous le désirerez."—Mrs. ALBERT WICKERT, Belleville, Ontario, Canada.



De partout les femmes devraient se rappeler qu'il n'y a aucun autre remède connu, que cette médecine, pour guérir la faiblesse féminine, et faire passer le Retour de l'Age, avec autant de facilité que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, fait d'herbes et de racines naturelles.

Depuis 30 ans, il guérit les femmes des plus espèces de maladies féminines—inflammation, ulcération, déplacements, tumeurs fibreuses, irrégularités, douleurs périodiques, mal de dos et prostration nerveuse.

Si vous désirez des conseils spéciaux vous n'avez qu'à écrire à Mrs. Pinkham, Lynn, Mass. C'est gratuit et toujours profitable.

de la réciprocité.

D'après une réponse de M. Laurier à M. R. L. Borden, hier, le gouvernement américain a sur les grands laes cinq navires armés: l'Essex, portant quatorze canons, le Don Juan de Austria, quatorze canons, le Wolferzins, huit canons, le Dorothea, quatre canons. Toutes ces canonnières sont là en violation du traité Rosh-Bagot. Ces navires n'étaient par armés quand ils ont passé dans les canaux canadiens, mais les Etats-Unis les ont mués de canons à Buffalo.

Il est déjà question du successeur au Sénat de feu M. L. J. Forget. Deux noms sont mis en avant: ceux de M. C. O. Paradis, de Sorel, et de M. Marcelin Wilson, un gros négociant de Montréal.

A. DANAI, L. C. D.

Chirurgien-Dentiste Coin des rues Girouard et St-Hyacinthe ST-HYACINTHE, QUE.

\$10.00 PAR SEMAINE

Ouvrières Demandées • Nous avons bien des ouvrières dans nos manufactures qui gagnent plus que le montant ci-dessus. Plusieurs d'entre elles sont avec nous depuis des années et depuis longtemps gagnent ces sommes. Nous demandons encore des filles, et nous sommes prêts à aider à celles qui commencent, pendant les quatre premières semaines, jusqu'à ce qu'elles s'habituent à l'ouvrage et puissent faire de bons gains en travaillant à la pièce.

Nous trouvons des pensions confortables et bien recommandées pour celles qui font application et nous leur expliquerons comment nous aidons aux compagnes à devenir d'habiles opératrices.

Notre manufacture est la plus grande et la mieux outillée au Canada et nous donnons aux milliers de filles qui sont à notre emploi toutes les facilités possibles. S'écouper cette annonce et écrire nous demandant les informations, ou mieux encore venir vous voir.

STANDARD SHIRT MFG. CO., LTD. 819 AVENUE BELLECHASSE, MONTREAL.

NOTES LOCALES

—La Bénédiction des nouveaux édifices du Patronage aura lieu le dimanche 23 avril, à 2 heures de l'après midi.

—Sa Grandeur Mgr. Bernard présidera la cérémonie religieuse, à l'issue de laquelle il y aura réception dans la Salle de Représentation. Après une adresse des jeunes gens à Monseigneur et une allocution de Sa Grandeur, la section des plus jeunes donnera l'une des plus gentilles opérettes de son répertoire. Un quart d'heure sera ensuite laissé pour la visite de l'établissement, et le Salut du T. S. Sacrement sera chanté par Sa Grandeur dans la Chapelle du Patronage.

—A la veillée du même jour, dans la salle, les seniors interpréteront "Le Roi des Oubliettes", drame en trois actes.

—La Société Philharmonique a bien voulu assurer son gracieux concours pour la réception de l'après-midi, comme pour la séance du soir.

—Les Directeurs de l'Institution verront avec plaisir les Amis et les Bienfaiteurs du Patronage prendre part aux différentes réunions de cette journée.

VENTE SPÉCIALE

DE MEUBLES chez EUG. L. DESAUTELS Coin Cascades et St Hyacinthe.

—Samedi dernier à comparu de vant le recorder Sciotte, sous l'accusation de vol et d'ivresse, un nommé Philias Flibotte. Ayant avoué sa culpabilité il fut condamné à quinze jours de prison et aux frais et à défaut de paiement, à quinze autres jours.

GRANDE VENTE

A RÉDUCTION DE TAPISSERIES du 10 au 17 avril chez EUG. L. DESAUTELS 222-226 Rue Cascades.

—M. L. O. Dauray, de St-Denis, a été nommé commissaire de recensement pour le comté de St-Hyacinthe. Il dirigera la compilation des statistiques.

SI VOUS DESIREZ DES BONS

PEINTRES TAPISSIERS DECORATEURS adressez vous chez EUG. L. DESAUTELS St Hyacinthe, Qué.

—La débacle a commencé mais les glaces du haut de la rivière, celles qui sont le plus à craindre, ne sont pas encore parties. De samedi à mardi le marché à foins a été inondé; les rues Ste-Marguerite, St-Pascal, St-Casimir, Concorde et plusieurs autres ont été submergées. Plusieurs familles ont été obligées de déménager. Il est à remarquer que le coin de la "dam", du côté de la rue Girouard, a été fort endommagé sur une longueur d'une quinzaine de pieds. Cette avarie enlève certainement à l'ouvrage une bonne partie de sa force de résistance.

—La rivière est maintenant libre de glaces de la "dam" aux Rapides Plats.

MAGNIFIQUE CHOIX

DE TAPIS, PRELAKTS, RUGS, Etc. chez EUG. L. DESAUTELS Coin Cascades et St Hyacinthe.

—Madame Ernest Girardot et mademoiselle Evangéline Girardot, qui était à St Hyacinthe depuis quelques mois, sont parties hier pour Sandwich, Ontario.

RIDEAUX

Toile et Dentelles PORTIÈRES grand choix DAMAS NETS Etc. chez EUG. L. DESAUTELS St-Hyacinthe.

—Le procès de M. L'Heureux, d'Upton, contre La Patrie, de Montréal, s'est réglé à l'amiable lundi matin avant l'ouverture de la séance.

—A LOUER pour n'importe quel genre de commerce: deux beaux magasins situés No 254 rue Cascades, St-Hyacinthe. S'adresser à E. Reeves, marchand de chaussures.

—M. le sheriff J. C. Cormier, de notre ville, a évité une catastrophe à Ste-Madeleine. Chargé d'exécuter un bref de saisie gagerie contre une personne de cette paroisse, il s'y rendit vendredi dernier matin. N'ayant pas trouvé son homme, il réussit cependant à se procurer la clef de son habitation et a y pénétrer. Il y trou-

va, en plein midi, une lampe allumée qui avait été laissée sur un bidon rempli de pétrole et couvert de la même huile à l'extérieur. A un pied de là se trouvait un baril de 30 gallons, ouvert et rempli d'huile, ainsi que des chiffons et des papiers de toutes sortes. La flamme de la mèche dépassait de 3 à 4 pouces. L'immeuble en question est occupé de trois ou quatre familles. Sans cette visite opportune on peut prévoir ce qui serait arrivé.

—A LOUER DEUX BEAUX MAGASINS—Deux situés aux Nos 244 et 252 de la rue Cascades, mesurant 18 pieds de largeur sur 60 de profondeur, l'un d'eux étant occupé en ce moment sera livré sur demande.

Le troisième situé au No 254 de la même rue contenant un stock de chaussures de \$10 à \$15.000, l'acquéreur du stock pourra louer le magasin à son grès.

Ces trois magasins ont grandes caves et hangars. Pour informations s'adresser à M. E. REEVES, marchand.

—M. E. Lamarche allant occuper un logement plus petit le 1er mai prochain, aura à disposition d'une partie de son mobilier qui sera vendu par encan public samedi, le 22 avril, au No 225 rue Girouard.

La vente commencera à 7 heures p. m.

—Nos constables veulent changer la forme de leur coiffure d'été et ils ont demandé au conseil municipal de leur fournir le "helmet" noir, porté par leurs confrères de Montréal.

—La Cie Charlton va ouvrir, le 1er mai probablement, une succursale dans la partie de l'immeuble de M. A. O. David, située coin des rues Cascades et Mondor.

—Messieurs Desmarais et Fils de Verchères, fabricant de chaloupes, très avantageusement connus du public ont le plaisir d'annoncer qu'ils viennent de nommer M. J. A. A. Séguin, leur agent pour St Hyacinthe et les environs. Pour toutes informations, cotations, etc., on voudra bien s'adresser à ce Monsieur qui sera heureux de fournir tous les renseignements désirés. Ne pas oublier que MM. Desmarais et Fils, fabriquent aussi les chaloupes à yacht.

—Le comité chargé de recueillir les souscriptions pour le paiement des cloches de notre cathédrale a commencé sa collecte dans différents quartiers de notre ville. Les commissaires ont reçu partout le meilleur accueil et sont très heureux du résultat qu'ils ont obtenu jusqu'à présent.

Tous les citoyens de St Hyacinthe doivent contribuer généreusement à faire monter le chiffre de la souscription; chaque famille doit s'honorer de faire le don d'une petite parcelle de l'airain qui résonnera à la naissance et à la mort de nombreuses générations.

Souvenons nous aussi de la dette de reconnaissance que nous devons à notre évêque vénéré qui, aidé de ses seules ressources, sans avoir voulu prélever, comme la loi l'autorisait, un seul sou d'impôt sur les habitants de notre cité, a fait élever la superbe cathédrale qui sera le plus beau monument de St-Hyacinthe. Ce n'est pas un don que nous ferons, car nous devons beaucoup plus, ce sera un simple merci pour ce que nous avons reçu.

Aussi espérons-nous que tout le monde accueillera non seulement avec bienveillance mais avec beaucoup de joie les membres du comité chargés de faire la collecte et leur ouvriront largement leur bourse.

—M. Henri Langelier, employé à la manufacture d'orgues Casavant Frères, a été victime jeudi d'un accident assez grave. Il travaillait à la menuiserie lorsqu'un montant en bois suspendu au dessus de lui s'étant détaché, l'atteignit à la tête et lui fit d'assez graves contusions. Il a été transporté à l'hôpital; son état n'inspire aucune inquiétude et on espère qu'il pourra bientôt reprendre son travail.

—Mardi matin, par l'intermédiaire de Mre A. Jodoin, notaire à St Hyacinthe, s'est vendu à St Jude, l'établissement de menuiserie de M. J. A. Gierd, qui a été adjugé à M. Pierre Larivière, de St Jude, pour la somme d'environ \$1,530.

A VENDRE.—En la cité de Saint-Hyacinthe un grément de charretier avec propriétés et clientèle établie depuis nombre d'années. Pour informations s'adresser au bureau du COUEBIE, personnellement ou par lettre.

—M. Adélaïde Paquin, de St Boniface, Man., est en promenade chez ses parents, à St Jude.

—Monsieur Adéodat Bédard, fils de notre concitoyen monsieur Gilbert Bédard, a été reçu docteur en chirurgie dentaire aux examens qui ont eu lieu au commencement de la semaine à Montréal. Monsieur Bédard a obtenu son diplôme avec le degré "magna cum laude", et est arrivé second de l'école. Il a aussi subi les épreuves du baccalauréat.

Nos félicitations et nos meilleurs souhaits de succès au nouveau dentiste qui vient s'établir parmi nous. Il ouvrira son bureau chez son père, monsieur Gilbert Bédard, le ou vers le premier mai prochain.

Chronique Paroissiale

Semaine du 7 au 14 Avril

NAISSANCES

Cathédrale.—Jes. Basile Lnoien Robert, né le 8, fils d'Omer Robert, cordonnier, et de Rose Alda Benoit.—M. Jeannette Pauline Hébert, née le 9, fille de Benouie Joseph Hébert, photographe, et de Eva Mercier.—Irène Lina Bergeron, née le 10, fille de Pierre Bergeron, cultivateur, et de Hélène Bernard.—Joseph Nascif, né le 30 mars, fils de Willy Nascif, marchand, et de Mary Shetty.—J. Gérard Roland Champigny, né le 12, fils de Louis Champigny, journalier, et de Bertha Corinne Guertin.—Lucien Eugène Leblanc, né le 12, fils de Casimir Leblanc, cultivateur, et de Philomène Charron.

Paroisse.—L. Philippe Gérard Chaussé, né le 7, fils d'Edouard Chaussé et de Cécéline Hébert.—M. J. Madeleine Corinne Legras dit St-Pierre, née le 8, fille de Wilfrid Legras et de Corinne Girouard.—M. Gabrielle Irène Giasson, née le 9, fille de Osiar Giasson et de Marie Rose Vincent.

DÉCÈS

Cathédrale.—Ls. Anselme Huard, journalier, époux de Julie Dufort décédé le 6 à l'âge de 63 ans.—Dalphine Lachapelle, en religion Sœur Marie du Carmel, des sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu, fille de Jos. Lachapelle, cultivateur à St Pie de Bagot, et de Julie Phaneuf, décédée le 8 à l'âge de 47 ans.—Albertine Marsan, épouse d'Albert Lajoie, charretier, décédée le 9 à l'âge de 18 ans.—Dionède Champigny, fils de Villedad Champigny, journalier, et de Emma Champigny, décédé le 10 à l'âge de 5 mois.—Adeline Dolense, veuve de François Huot, journalier de Roxton-Falls, décédée le 12 à l'Hôtel Dieu, à l'âge de 84 ans.

LES TABLETTES BABY'S OWN GUERISSENT LA CONSTIPATION

Peu de maladies affligent les enfants comme la constipation le fait. Chaque changement de nourriture semble amener cette affection et la bébé souffre du mal de tête, de fièvre, de dérangement de sommeil et souvent de vomissements. Aucun bébé atteint de constipation ne peut profiter comme il faut. Les bébés constipés sont toujours de mauvaise humeur et causent beaucoup d'ennuis à leurs mères. Le seul remède sûr pour la constipation des bébés, ce sont les Tablettes Baby's Own—elles ne manquent jamais de guérir cette maladie et on peut en donner sans crainte aux bébés. A propos de ces pilules, Mme W. S. McKenzie, Prairie Grange, Alta., écrit: "J'ai employé les Tablettes Baby's Own pour mon bébé qui était constipé depuis sa naissance, et elles l'ont vite soulagé et remis ses intestins à leur état normal." Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou à 25 cents la boîte par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

DÉCÈS

Nous apprenons avec regret le décès de Mme Octavie Globensky, épouse de feu Godfroy Laviolette, ancien préfet du pénitencier de St-Vincent de Paul, âgée de 86 ans et 6 mois, et décédée lundi dernier chez son gendre M. Henri Dorion, rue St-Henri, Montréal.

Mme Laviolette était sœur de feu M. Globensky, seigneur de St-Eustache, cousine de lady Lacoste et de Mmes Alfred Garneau et Léon Globensky.

Elle était mère de feu M. Dumont Laviolette et de feu Mme Gustave Piché.

Ses enfants vivants sont: M. Sévère Laviolette, maire de St-Gerome, le docteur Camille Laviolette, de Montréal, et Mesdames Henri Dorion et Dr J. Pominville, de St Vincent de Paul.

Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances.

Dame Aurélie Scott, épouse de feu Augustin Laurence âgée de 73 ans et 8 mois.

Elle laisse 4 enfants: Rev. J. A. Laurence, Oursé de LaPréstation, Arthur, employé chez MM. Casavant Frères, Madame Auguste Brodeur et Madame veuve Joseph Perreault. Un frère, M. Rémi Scott, bourgeois de cette ville.

Elle est décédée le 12 courant, chez sa fille Mde Jos. Perreault. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant à 10 hrs a. m. à l'église N. D. du Rosaire. Nos respectueuses sympathies à la famille.

CONSEIL-DE-VILLE

RÉUNION DU 7 AVRIL 1911

La séance s'ouvre sous la présidence de Son Honneur le maire Payan. Sont présents MM. les échevins Charpentier, Jacques, Dussault, Bourbeau, Amyot, Payan, Messier, Marin, Marchessault et Côté.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente et il est approuvé à l'unanimité.

M. Messier propose, appuyé par M. Amyot, que la demande de licence de magasin de liqueurs faite par M. Thomas Hébert lui soit accordée et que son certificat soit confirmé. Agréé à l'unanimité.

Lue une lettre de l'assistant-procureur général au sujet du nombre des licences que la ville peut accorder cette année. Déposée aux archives.

Lue une lettre de M. L. A. Herdt approuvant deux estimés de la Colonial Engineering, l'un en date du 8 mars et l'autre en date du 7 du même mois, s'élevant les deux à la somme de \$1020. M. Jacques propose, appuyé par M. Bourbeau que ces deux estimés soient payés suivant cette recommandation. Agréé à l'unanimité.

M. Marin propose, appuyé par M. Bourbeau, que la prise en considération des demandes de licence pour magasins de liqueurs faite par MM. Bazinet et Brodeur et J. A. Gard, soit fixée au vendredi 28 du mois courant à 8 hrs du soir et que le greffier soit autorisé à donner les avis requis par la loi. Agréé à l'unanimité.

Lecture est donnée des feuilles de balance pour les deux départements pour le mois de mars dernier. Déposées aux archives.

Lue une demande d'augmentation faite par M. Arthur Chagnon, mécanicien en chef de l'aqueduc. Laissée sur la table pour étude.

M. Messier propose, appuyé par M. Bourbeau, que le salaire de D. Cadorette, maître plombier de la ville, soit porté à neuf dollars par semaine, attendu que M. Cadorette devra donner une partie additionnelle de son temps au département de l'Electricité. Agréé à l'unanimité.

M. Marin propose, appuyé par M. Côté, que la commande pour des casques et dix casquettes de police, soit donnée à M. J. E. Lanoie au prix porté dans sa lettre en date de ce jour. Agréé à l'unanimité.

M. Jacques propose, appuyé par M. Dussault, que le trésorier soit autorisé à emprunter une somme de mille dollars avec un intérêt annuel de pas plus de cinq pour cent sur billet signé par lui et Son Honneur le maire, pour rembourser partie de ce qui est dû à la Banque des Cantons de l'Est sur compte courant. Agréé à l'unanimité.

Lecture est ensuite donnée des comptes suivants dont une partie ont été préalablement acquittés.

P. St Pierre	\$ 1.50
J. M. Robertson Ltd.	85.10
F. Bartels	3.55
Colon. Eng. Co.	33.30
A. Blondin & Cie	62.70
H. Dandelin	5.35
A. Blondin & Cie	47.35
A. Chagnon & al.	72.55
Saul Cadorette	8.03
La Cie F. X. Bertrand	48.78
B. Bélanger	27.50
E. Sénécal	7.60
Alf. Marquette	6.02
Frs. Lavigne et autres	29.92
Frs. Berthiaume	53.83
P. A. Foisy	13.46
J. A. Roy	12.50
La Cie de Gaz et Pouvoir	87.85
La Cie d'Imprimerie de Saint-Hyacinthe	3.40
Cadorette et Mongeau	23.34
L'Imprimerie Yamaska	29.25
D. Dumaine	18.00
Vict. Racine	6.00
Adolphe Lagassé	8.77
J. A. Fréchette	13.00
La Banque Cantons de l'Est	2.40
Mme M. Louise Gosselin	22.50

Ordonné par résolution unanime de ce conseil de ratifier le paiement de ceux de ces comptes qui sont acquittés et de payer les autres. Et le conseil s'ajourne.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe. VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné par le sousigné que le lundi, premier mai prochain, à dix heures du matin, dans la maison érigée sur le terrain ci-après décrit, en la cité et district de St-Hyacinthe. Sem. vendu, au plus haut et dernier enchère, l'immeuble suivant dépendant de la succession de feu L. A. Gendron, en son vivant avocat de la cité de St-Hyacinthe, savoir: Un emplacement, six et situé en la cité de St-Hyacinthe, au coin des rues Girouard et Rosalie, ayant une superficie de 5879 pieds, mesure anglaise, étant des parties des lots connus et désignés aux plans et livre de renvoi officiels pour la cité de St-Hyacinthe, sous les numéros cinq cent quatre-vingt-cinq, cinq cent quatre-vingt-six, cinq cent quatre-vingt-sept, cinq cent quatre-vingt-huit, six cent quatre et six cent-cinq (585-586-587-588-604-605), avec et y compris la partie de l'ancienne rue Rosalie entre les lots ci-dessus; le dit emplacement renfermé dans les limites ci-après: en front, la rue Rosalie actuelle, en profondeur, le terrain de l'Hôtel Yamaska, d'un côté, la rue Girouard, et de l'autre côté, le lot numéro six cent-trois (603) et l'ancien emplacement rue Rosalie et le résidu du dit lot cinq cent quatre-vingt-huit (588), avec une maison en briques y érigée. Cette vente sera aussi faite conformément à une ordonnance émanant du protonotaire de la Cour

NE PERDEZ PAS DE TEMPS PAR LA MALADIE LES PILULES MORO

Pour les Hommes

Rendent les Hommes Forts et Guérissent les plus Malades

L'homme qui, pour vivre et soutenir sa famille, ne doit compter que sur ses bras et dont chaque minute de labeur représente une parcelle de son pain si rudement gagné, a donc mille raisons de faire en sorte de "tenir le temps", puisque son travail n'est récompensé qu'en raison des heures d'ouvrage.

Mais il en est qui, bien des fois, doivent forcément rester à la maison et perdre, par la maladie, un temps précieux qui, à la fin de la semaine, du mois ou de l'année, signifie plusieurs dollars en moins.

Se bien soigner et à propos, voilà ce qu'il importe le plus à un homme dès qu'il éprouve des fatigues inaccoutumées soit dans la tête, les membres et surtout les reins ou l'estomac.

En effet, la maladie de reins et la dyspepsie sont ce qu'il y a de plus à craindre chez les jeunes gens comme chez les hommes d'âge mûr.

Pour enrayer le plus efficacement ce mal qui a fait la ruine de tant d'individus, il faut le secours des Pilules Moro.

Ce remède est un créateur très efficace de bon sang qui fortifie et nourrit les organes et restaure le système.

Aux hommes fatigués, surmenés, débilités, exténués même, comme à tous ceux qui souffrent d'un mal quelconque, nous ne pouvons rien recommander de mieux et de plus salutaire que les Pilules Moro.

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent des consultations gratuites à tous les hommes malades qui s'adressent à eux. Leurs bureaux, au No 872 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les hommes malades qui ne peuvent s'y rendre, sont invités à écrire à ces médecins.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 60c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 872 rue Saint-Denis, Montréal.



M. THOMAS FERRON, 17 High Street, Haverhill, Mass.

"Pour le bien de tous les hommes malades, je me fais un devoir de publier les heureux effets que j'ai retirés des Pilules Moro. Il y avait dix ans que je souffrais de dyspepsie et d'une affection des reins que les remèdes des médecins consultés ne pouvaient enrayer. Je finis par ne plus rien garder des aliments que je prenais et j'allais bientôt être, à cause de ma faiblesse, dans la triste obligation de laisser mon emploi. Depuis un an, je me porte bien; je mange ce que je veux, sans être incommodé et n'éprouve plus de douleurs de reins. Cet heureux changement est dû entièrement aux bons effets des Pilules Moro".

THOMAS FERRON, 17 High St., Haverhill, Mass.

LE SEPARATEUR "DOMO" LE MEILLEUR, LE MOINS CHER

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

PRIX DE DETAIL:

No.	CAPACITÉ.	POUR USQU'À.	PRIX.
B	110 lbs.	2 vaches, saas bano	\$15.00
O	150 "	5 " " "	20.00
1	200 "	8 " avec bano	30.00
2	280 "	10 " " "	35.00
3	450 "	15 " " "	50.00
4	660 "	25 " " "	65.00

CATALOGUE ET LISTE DE PRIX SUR DEMANDE.

Adressez à LES SEPARATEURS "DOMOS" EDIFICE DU "COURRIER", ST-HYACINTHE.



Supérieure du district de St Hyacinthe en date de ce jour Pour les conditions de la vente, s'adresser au notaire soussigné. Daté à St Hyacinthe, le dix avril mil neuf cent onze.

L. A. BRUNELLE Notaire St Liboire.

Province of Quebec, District of St Hyacinthe. JUDICIAL SALE

PUBLIC NOTICE

I hereby give by the undersigned that on Monday, the first day of May next, at ten o'clock in the forenoon, in the premises created on the lot of land below described, in the city and district of St-Hyacinthe.

Shall be sold, to the highest and last bidder, the following immovable property, being part of the estate of the late L. A. Gendron, in his lifetime an advocate of the city of St Hyacinthe, to wit:—

A lot of land situate in the city of St Hyacinthe at the corner of Girouard and Rosalie street, of an area of 5879 feet, english measure, being composed of different parts of lots known and described on the official plan and book of reference for the city of St Hyacinthe, under the numbers five hundred and eighty-five, five hundred and eighty-six, five hundred and eighty-seven, five hundred and eighty-eight, six hundred and four and six hundred and five, (585-586-587-588-604-605), with and including that part of the former Rosalie street between the above lots; the said piece of land being enclosed between the following boundaries: In front, the present Rosalie street, in depth, the Yamaska Hotel property, on one side, the Girouard street, and on the other side, the lot number six hundred and three (603), and the balance of the former Rosalie street, as well as the balance of said lot five hundred and eighty-eight (588), with a brick house there on erected.

This sale shall thus be made under authority of an order of the Prothonotary of the Superior Court in the district of St Hyacinthe dated this day.

For the conditions of sale apply to the undersigned notary.

Dated at St Hyacinthe, this tenth of April in the year one thousand nine hundred and eleven.

L. A. BRUNELLE Notary St Liboire.

In Re Succession L. A. Gendron

AVIS PUBLIC

Les personnes qui ont des comptes ou réclamations à faire valoir contre cette succession ou contre la Société légale "Lussier, Gendron et Guimont", sont invitées à les présenter au bureau de Messieurs Lussier et Guimont, à St-Hyacinthe" ou au

notaire soussigné dans un délai de quinze jours.

St-Hyacinthe, 4 avril 1911. L. A. BRUNELLE Notaire St-Liboire.

CANADA, Province de Québec, District de St-Hyacinthe. Cour de Circuit

La Banque de St-Hyacinthe et al. Demandeur.

vs. Amélie Lafrenaye, ci-devant de St Barnabé poursuivi conjointement avec Jean-Baptiste Desautels. Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans le mois. St-Hyacinthe, 10 avril, 1911. ROY & BEAUREGARD, P. C. C. LUSSEIER & GUIMONT, Procureurs des demandeurs.

TERRES A VENDRE OU A LOUER

Une terre située dans le 3ème Rang de St Simon, 70 arpents en culture. Bien clôturée, travaux en bon ordre.

Deux autres bonnes terres dans le rang Charlotte, 105 arpents, exemptes de rentes seigneuriales, environ 40 arpents en culture. Bien clôturées. Maison neuve et autres bonnes bâtisses. Conditions faciles. S'adresser d'ici à quinze jours à ALPHONSE VANDAL, St Simon de Bagot.

Trappeurs!

Chasseurs!

Nous vous offrons les plus hauts prix pour tous lots de Peaux Vertes

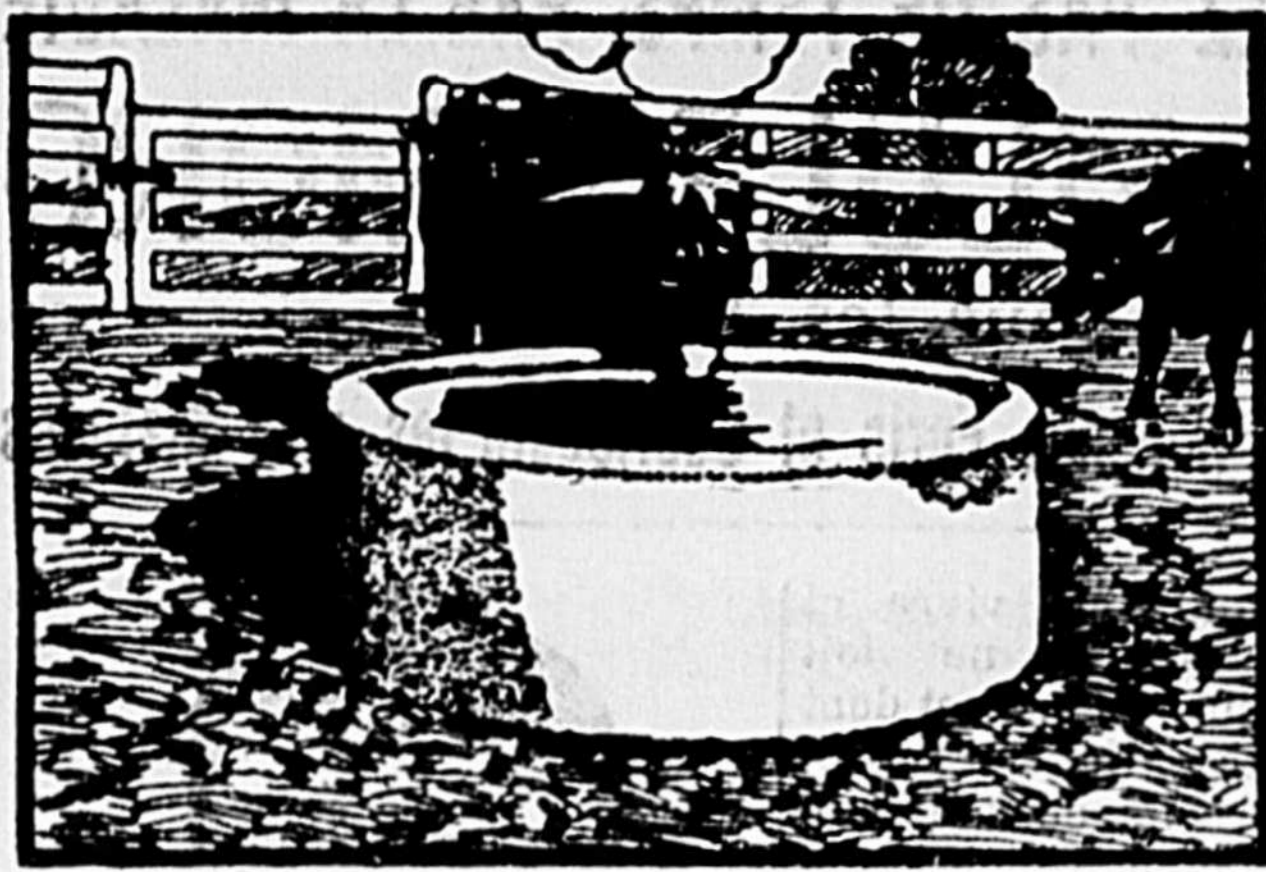
Vous êtes sûrs d'avoir chez nous

Traitement loyal, Honnête assortiment, Prompt paiement.

ENVOI GRATIS de notre Liste de Prix 1909-1910.

REVILLON FRERES

184 et 136 rue McGill, Montréal.



L'humidité qui détruit le bois ne fait que renforcer et endurcir le béton.

Vous pouvez rendre un abreuvoir en bois hors de service en ne vous en servant même que peu; tandis que pour détruire un bassin en béton il faudrait faire usage de puissants explosifs.

Quel

est votre choix—le bois, occasion de dépense, ou le béton, occasion d'économie?

Il nous fera plaisir de vous envoyer—gratuit—un exemplaire de notre livre, "L'utilité du ciment pour le cultivateur" si vous nous le demandez. Il vous expliquera les nombreux usages du béton, en un langage simple, facile; il vous dira comment construire

Table with 3 columns: Angre, Bornes, Basins, Caves, Chemins, Cloches, Etables, Escaliers, Fondations, Oranges, Gouttières, Laiteries, Mâchons, Marches, Réseaux, Murs, Nids de poules, Poteaux, Planchers, Partitions, Poulaières, Puits de clôture, Réseaux, Niches de puits, Siles.

Canada Cement Co. LIMITED

51-60, Edifice de la Banque Nationale, Montréal.



Quel est Votre Choix?

Des auges en bois sales et qui coulent, ou des auges en béton propres et durables?

Des abreuvoirs en bois sont à peu près aussi sûrs, que le temps qu'il fera.

Ils durent peu, doivent être remplacés au bout de quelques années—sans parler des réparations continuelles qu'ils nécessitent.

Le meilleur bois ne peut résister longtemps lorsqu'il est mouillé, trempé continuellement. Sa tendance à se pourrir se montre par des pertes d'eau et des mares d'eau stagnante autour de l'abreuvoir.

Comparez à cela la durée, la propreté, la belle apparence du béton.

Lequel?

UN FOU!...

Deux pays l. FORAIN.

C'était un gentil petit ménage. Lui était petit brun, et large d'épaules.

Elle, un peu plus grande, et blonde, avec des grands yeux bleus étonnés.

Ils s'étaient connus facilement, comme on se connaît dans les faubourgs ouvriers... Tous les soirs, à 6 heures, lui revenait du gaz où il était frappeur de fer. Elle, à la même heure, allait au devant de sa mère qui travaillait dans les équipements militaires.

Ils n'avaient d'abord été l'un pour l'autre, qu'une horloge accordée sur un quelconque méridien se croisant régulièrement au coin de la même rue.

Un jour, la jeune fille laissa tomber un paquet de sacs de soldats.

Le frappeur le ramassa. —Pardon, Mademoiselle... —Oh! merci, Monsieur!..... Et elle rougit.

Lui aussi. Deux mois après, le vieil abbé Narbey, un ancien des jours, bénissait leur mariage dans la petite église de Saint-Vincent de Paul, à Clichy.

L'année suivante, un bébé venait glorieusement au monde.

On ne tira pas cent coups de canon, mais on fut rudement content tout de même!

Il était rouge comme un homard trop cuit, des petits yeux, un gros nez.....

—C'est tout votre portrait!..... clamait-on au père... Et le père, enchanté, se donnait de grandes tapes sur les mollets.

—Parfait!... C'est curieux!... Dire que j'ai un héritier!.....

Elle, un peu fatiguée, souriait du fond de son lit.

Et quand tout le monde fut parti, l'ouvrier prit bébé dans ses grosses mains rouillées, et le mettait délicatement entre eux deux:

—C'est-il gentil, ça!..... —Très gentil!.....

Quelques jours après, elle vit dans la glace, son mari qui tirait le portemonnaie de la commode.

—Tu as besoin d'argent...? —Je veux seulement savoir... —Savoir quoi...? —Combien il nous reste...? —Ce ne sera pas long! Ils comptèrent ensemble.

Il y avait des sous, un bon de l'Exposition et deux pièces de vingt francs... En tout 41 fr. 35....

Elle le regarda... Lui, toujours gai, répondit: —J'ai mon idée!..... —Laquelle...? —Nous allons économiser deux fois notre loyer!..... Tu sais... la loge du 228 de la rue Carnot... près du pont... Elle est à prendre!

—Ab!... fit-elle. —Et comme je gagne cent vingt francs par mois!.....

Il décrivit un geste large, indiquant qu'il leur en resterait des tas!.....

Ils sont devenus concierges. Le petit frère a maintenant sa petite sœur pour qu'il ne s'ennuie pas. Et même, bien que la loge soit petite, on attend un troisième petit ange, en vertu du principe qui dit: "Jamais deux sans trois!"

Le frappeur frappe toujours son fer.

Aime-t-il mieux son garçon que sa fille... ou sa fille que son garçon...? Insoluble problème!

Toujours est-il que c'est un homme heureux.

Chaque soir, on le voit allant jusqu'à la Seine avec ses deux enfants, et fumant sa pipe, comme s'il n'avait pas déjà assez de fumées à Clichy!

Il faut croire qu'il y avait aussi assez d'enfants, car, le jour de la naissance du troisième, alors que tout le brave petit ménage était à la joie, le propriétaire, un haricotier de Saint-Denis, entra, furieux, retour des Halles:

—Mais c'est pas une lapinière ici!... Et il leur donna huit jours pour déguerpir.

Pour la première fois, le frappeur de fer fut inquiet.

Puis, son bon naturel de Français reprit le dessus:

Caisse Nationale d'Economie.

J'ai fait parvenir à votre journal, il y a quelques jours, les renseignements nécessaires pour faire connaître les avantages de la Caisse Nationale d'Economie, aux personnes qui désirent en faire partie.

J'ai démontré le fonctionnement de la Caisse, sa garantie vis-à-vis les membres, le désintéressement des personnes qui l'ont fondée comme de celles qui l'administrent aujourd'hui, en un mot l'augmentation constante de son capital inaliénable ainsi que la possibilité d'une rente importante aux pensionnaires futurs, en proportion du montant versé.

Les raisons principales des résultats ci-dessus sont les suivantes: le sociétaire de la Caisse n'a pas seulement les bénéfices que peuvent lui rapporter les déboursés qu'il a faits, il doit partager en plus dans les intérêts des sommes d'argent versées par les membres qui se sont inscrits avant lui dans la Société, et par ceux qui s'inscriront dans l'avenir. En d'autres termes, les membres qui s'inscrivent cette année, auront après 30 ans les bénéfices du capital qui a été versé jusqu'à ce jour lequel se chiffre tout près d'un demi-million de dollars, ils auront en plus les bénéfices qui résulteront des contributions versées par les membres qui s'inscriront l'année prochaine et les années suivantes, lesquels nouveaux membres devront attendre l'expiration de leur terme, pour partager avec ceux qui sont déjà inscrits, dans les revenus de la Caisse.

Ces raisons sont déjà une démonstration évidente du profit considérable qui résultera du placement fait par les membres de la Société.

Le capital de la Caisse étant inaliénable, et chaque décès devant augmenter la rente des membres vivants, les statistiques des décès ajoutent aux prévisions, déjà énumérées précédemment, un apport considérable en faveur du système inauguré par la Caisse Nationale d'Economie. La Caisse Nationale est réellement la seule société d'utilité publique fondée au Canada, avec un capital souscrit et payé par les membres eux-mêmes lequel devra rester la propriété exclusive des générations présentes et futures.

Le système mérite d'être propagé dans l'intérêt de notre peuple, et le Bureau, pourrait utiliser les services de personnes compétentes dans certains districts de la Province, et dans les villes, pour organiser des Sections et recruter des nouveaux membres.

Pour tous renseignements additionnels, s'adresser dans les divers bureaux de la Province ou au sous-signe.

ARTHUR GAGNON, Secrétaire-Trésorier.

—Ce ne sera rien!... Je me débrouillerai!... Au lieu d'aller fumer ma pipe au pont, je chercherai des heures supplémentaires. Ne pleure pas, ma petite! On peut vivre sans être concierges!... Nous irons vers Gennevilliers; les loyers sont moins chers... J'ai encore deux bons bras!... Regarde-moi ça!.....

Et il lui fit palper ses biceps, qui étaient durs comme le fer qu'ils écrasaient.

En effet, on s'arrangea, et si bien que, l'année suivante, un quatrième enfant descendit du ciel. Oui, lui, ouvrier à cent vingt francs par mois, il eut cette audace-là!

Il en était même tellement fier qu'en faisant ses vingt-huit jours il avait emporté les photographies de tous ses chéris dans un petit soufflet en carton acheté au bazar.

—C'est à toi, tout ça? lui demandèrent ses camarades, en le voyant, un soir de manœuvres, blotti dans une meule de paille, sourire aux petites figures enfantines.

—Oui..... c'est à moi!..... —Et combien que tu gagnes dans le civil...? —Cent vingt francs..... —Par mois...? —Par mois.

Et ils se regardaient en pensant: "Il est fou!..."

Lui, au contraire, s'estimait très sage, et que, des braves gens, il n'y en aurait jamais trop!

L'ardente race française, qui ne voudrait pourtant pas mourir, semblait se réfugier en ce petit ménage, qui lui faisait fête avec du pain bis, du mauvais cheval et de grosses pommes de terre poussées dans les terrains d'épandage.

La jeune femme aux yeux bleus étonnés et encore deux jumeaux..... deux amours de petits jumeaux qui se ressemblaient tellement qu'il fallait mettre un ruban différent à chacun pour se rappeler les noms.

Alors, cela devint un véritable et public scandale. Il y eut un "telle" contre l'humble ménage, qui ne demandait pourtant rien à personne.

Les femmes s'indignèrent au travail: —Ce bonhomme-là, disait l'une, quand je le rencontre dans la rue, il me prend des envies de lui débrouiller la figure avec mon battoir!... Un employé de mairie fut particulièrement sévère: —Cela va durer longtemps comme ça...? —Mais, Monsieur!... —Vous découragez ceux qui voudraient s'occuper de vous!.....

Les voisins, surtout, furent implacables. Ils découvrirent toutes sortes de prétextes à criardes lamentations. Les enfants faisaient du bruit!..... ils usaient les escaliers!..... ils jetaient leurs souliers trop fort sur les briques!.....

Alors, le propriétaire, pour arranger tout, mit la famille à la porte.

Et c'est maintenant que le frappeur de fer constate le crime irrémissible qu'il a commis contre sa patrie en lui donnant de bons petits gars.

Quand il veut emménager quelque part:

—Combien d'enfants?... —Six... —Et le concierge sourit, jupitérien... L'ouvrier, éccœuré, s'en va vers une autre porte. Mais c'est partout la même question méfiante:

—Combien d'enfants...? —Six..... —Vous dites...? —Six... —Votre femme a quel âge...? —Trente-deux ans..... Et on lui tourne le dos en éclatant de rire.

Et le malheureux reste dans la rue, sentant peser sur lui le regard interrogateur de tous les petits yeux bleus: —Papa... pourquoi il ne veut pas de nous, le Monsieur...? —Pourquoi...? pauvres petits!... Et le père calcule qu'il pourrait être malade, lui ou sa femme, comme tant d'autres!... ne pas avoir de travail... ou s'être endetté.....

Ce n'est pas le cas..... il a là, dans sa poche, grâce à d'héroïques privations, tout un loyer d'avance, et du sang bien rouge dans ses veines.

Mais sa bonne mine ne vaut rien... La grâce de sa femme féconde et courageuse ne vaut rien... Son argent ne vaut rien..... Il a six enfants!..... Terrible tare!...

Pour ces fanatiques-là, grâce auxquels la France ne s'effondre pas encore dans son luxe et dans son or... pour ces humbles soldats de la race qui font hésiter la ruée allemande... les architectes français ne veulent plus faire de maisons!.....

PIERRE L'ERMITE.

AVEZ-VOUS DES PEAUX VERTES A VENDRE? Nous vous payerons les plus hauts prix du marché. Nous vous garantissons: Assortiment Honnête, Prompt Paiement. NOUS PAYERONS L'EXPRESSION REVILLON FRERES MAISON FONDÉE EN 1728 Les plus forts acheteurs de Fourrures du monde entier, 134 et 136 rue McGill, Montréal Notre Liste de Prix 1909-1910 envoyée GRATUITE sur demande.

CHÉMIN DE FER DU Québec Montréal & Southern Tous les jours dimanches exceptés

VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD ARR. à 8.40 a. m. " 3.15 p. m. DÉPART à 9.00 a. m.—Pour St-Judes, St-Aimé, Sorel, St-François, Yamaska et Pierreville, Nicolet, Fortierville et Stations intermédiaires.

VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD ARR. à 8.10 a. m. " 5.15 p. m. DÉPART à 10.00 a. m.—Pour Saint-5.40 p. m. Damase, Rougemont, Ste-Angèle, Iberville, Sabrevois, Henryville, et pour tous les points de la Nouvelle Angleterre par le chemin de Fer Rutland, Central Vermont ou Canadien Pacifique.

D. I. ROBERTS, Gérant Général, MONTREAL. J.E. A. CHABOT, Agent Local.

60 YEARS' EXPERIENCE PATENTS TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c. Any person sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion from whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HARRISON & CO. PATENT ATTORNEYS, 310 Broadway, New York, U.S.A. Scientific American.

POUR PATISserie et GATEAUX LA Farine Préparée de BRODIE Est la Meilleure CONSERVEZ les SACS VIDES pour PRIMES BRODIE & HARVIE 14-16 rue Bleury, Montréal

UN MEDECIN DONNE SON OPINION Il dit pourquoi un si grand nombre souffrent de Rhumatisme et de Catarrhe.

Un médecin distingué, célèbre par son traitement efficace du catarrhe et du rhumatisme et des maladies de reins et de vessie écrit ce qui suit: "Notre climat étant plus ou moins humide et variable est mauvais pour le catarrhe et pour le rhumatisme contre lesquels il faut se garder avec soin. Il dit de plus qu'un grand nombre de Canadiens sont insouciants dans leurs habitudes, et qu'une foule de maladies proviennent autant de cela que du climat. Des vêtements trop légers et une mauvaise alimentation, sont des causes de maladies rhumatismales et catarrhales sous l'impulsion que l'air agit." Ce médecin éminent indique la prescription suivante comme le remède le plus simple et le plus efficace qui soit connu de la science, et lui attribue une grande part de ses succès comme praticien: Extrait fluide de Cascara..... 1/4 once. Composé de Carriana..... 1 once. Sirop de Salsaparille..... 6 onces. Dose: Une cuillerée à thé après chaque repas et au coucher. Les éléments qui sont tous végétaux ont un effet direct et spécifique sur le foie, les reins et les intestins et, chassent du système toutes les matières empoisonnées. N'importe quel pharmacien peut vous préparer ce remède, ou encore vous pouvez acheter séparément, les ingrédients vous-même et les mélanger chez vous dans une bouteille. Beaucoup de nos lecteurs devraient profiter de ce remède ou tout au moins en garder la recette.

FABRIQUÉ AU CANADA N'employez que la meilleure lessive: GILLETT'S LYE C'est l'Article "Modèle" PRÊTE A L'USAGE EN QUANTITÉ QUELCONQUE

Pour faire du savon, adoucir l'eau, enlever les vitesses peintures, désinfecter les évier, les cabinets, les égouts, etc. Une boîte équivaut à 20 livres de SEL DE SOUDE. En vente partout E. W. GILLET CO., LTD. Toronto, Ont.

APPROUVÉS par Sa Grandeur Mgr. Bruchési. Se recommandent par leur pureté et leur qualité supérieure. EN VENTE PARTOUT. DISTRIBUTEURS EN GROS LAPORTE, MARTIN & CIE Limitée MONTREAL. Pour guérir le Mal de dents en une minute Une application de Nerval suffit. Sinon votre dent de s'enlever. Guérissez aussi le névralgie et le "mal de tête". Enrichi de toutes les substances...

MAISON D'AFFAIRES BISSONNET & BRODEUR Marchands-Tailleurs et merciers, 169 rue Cascadés. JOS. BRODEUR & CIE., (Jobbers) Marchandises sèches et Epicerie, Gros et Détail, 228 et 234 rue Cascadés. S. BOURGEOIS & CIE., Magasin-Général, Place du Marché. BROUSSEAU & FILS Marchandises sèches et Nouveautés, 68 et 67 rue St-François. DUSSAULT & LAMOUREUX, Fondateurs, 4 rue St-Hyacinthe. JOSEPH HUETTE Téli. 246 Ferblantier-Plombier et Couvreur, 68 rue St-Simon, Place du Marché. CHS. G. RACICOT Marchand de Grains, Farines, Son, Grn, Moulée, etc. Coin des rues St-Antoine et Mondor

CHÉMIN DE FER Les trains laissent St-Hyacinthe tous les jours comme suit: O. P. R.—Allant à St-Hugues, etc 12.10 et 7.50 P. M. Allant à Farnham, etc.: 8.15 A.M. et 4.05 P. M. G. T. R.—Allant à Montréal, 5.21, 7.10, 11.28 A. M., 5.30 P. M. Allant à Acton, etc.: 9.16, A. M. 5.34, 9.00 P. M. I. C. R.—Allant à Montréal, 8.16, A.M., 5.01, 8.41, P.M. Allant à Drummondville: 8.44, A.M. 1.15, 5.10, P.M. A. Cadorette, V. J. Mongeau, John Leary Cadorette, Mongeau & Leary MAITRES-CHARRETIERS

Beurrerie-fromagerie à vendre Une beurrerie-fromagerie bien montée et avec un arrondissement de 50,000 lbs. de beurre, avec un homme soigneux et habile. Glacière modèle du village perfectionnée. Située dans le comté de Labelle. Prix et conditions faciles. S'adresser au bureau du COURRIER. Aussi une petite fromagerie dans les Cantons de l'Est. Payable \$100 par an sans intérêts. S'adresser au bureau du COURRIER.

Entrepreneurs de pompes funèbres et Embaumeurs Diplômés. — Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, etc. — Corbillards pour adultes et enfants. Voiture Ambulance. Assortiment complet de cercueils "Caskets" etc. Aussi robes pour Adultes et Enfants. Nous avons en mains tout ce qui est requis pour l'installation de chambres mortuaires. Prix très modérés. 22-24 RUE LAFRAMBOISE ST-HYACINTHE, Q.U.C. Téléphone 310

Lussier, Gendron & Guimont, AVOCATS 176 Rue Girouard, St-Hyacinth LS. LUSSIER, L. A. GENDRON, LL. B., E. GUIMONT.

EMILE SOLIS Libraire en gros et en détail. Rue Cascadés, ST-HYACINTHE. Assortiment complet de TAPISSERIES, ARTICLES DE BUREAUX, FOURNITURES CLASSIQUES, LIVRES, OBJETS DE PIÉTÉ et de FANTAISIE, etc. Huile d'olive pour Spécialité: Sanctuaire. Livres de récompenses. Une visite est sollicitée.

HORACE ST-GERMAIN, NOTAIRE. ASSURANCES. — PRETS D'ARGENT. 7 RUE ST-DENIS, ST-HYACINTHE. (Ancien Bureau "Désautels & St-Germain")

ALBERT JODOIN Notaire. Assurances contre le Feu: Compagnies: Guardian, Aetna, La Provinciale, etc. 68 rue Ste-Anne, St-Hyacinthe (Bureau "Taché & Jodoin")

BEAURY & BROWN INGÉNIEURS CIVILS ET ARCHITECTES 407 RUE ST. JACQUES, MONTREAL